YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

ARRETE N° 99/117
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation des véhicules rue de l'Eglise (partie comprise entre la rue Camille Guérin et la rue Charles de Gaulle)

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement du « Coeur de Ville » seront effectués par l'entreprise SOTRABA ferme du Grands Bervilliers route de Chevry 77150 FEROLLES pour le compte de la Ville d'Yerres, et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers à compter du 8 septembre 1999 pour une durée de 8 semaines.

ARRETE

Article 1er : *rue de l'Eglise, partie comprise entre la rue Camille Guérin et la rue Charles de Gaulle* :
- La circulation des véhicules sera interdite à tous véhicules, sauf ceux affectés au chantier,
- Une déviation par la rue Camille Guérin sera mise en place par l'entreprise SOTRABA aux carrefours La Grange / Pierre Guilbert et René Coty / Pierre Guilbert.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 9 août 1999

REÇU LE
12. AOU. 1999
SOUS PRÉFECTURE
ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Maire-Adjoint
chargé des Travaux

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

151